



SYNDICAT NATIONAL DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE
UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHEQUES
Section Académique de Paris



DECLARATION PREALABLE CAPA DES AAE DU 21/05/2019

Monsieur le DRH,

En ce jour de CAPA, nous affirmons avec force, notre opposition au projet de Loi dît de « transformation de la fonction publique » qui tente d'imposer une destruction très brutale des droits garantis aux agents publics. La remise en cause en particulier des compétences des CAPA prévoit de priver les délégués des personnels de tout droit de regard sur les actes de gestion individuels (promotions, mutations) et ainsi d'être en mesure de se battre pour le respect des droits de chacun et l'égalité de traitement des personnels.

Mais puisque nous sommes encore réunis, venons-en à l'examen des dossiers présentés aujourd'hui :

- **Sur les mutations** : seuls 35 attachés participent au mouvement cette année. Ce mouvement se réduit encore (pour mémoire, seuls 40 collègues avaient participé au mouvement en 2018). Des vœux trop restreints de la part de certains candidats ne permet pas de pourvoir tous les postes en premier examen. **Pour moitié, les postes non pourvus sont des postes profilés.** Nous alertons sur le risque de stigmatisation des EPLE qui, alors que profilés, ne sont pas demandés.

Nous nous réjouissons cependant d'avoir pu débiter un travail sur le profilage des postes en EPLE. Nombre de sujets n'ont pu être abordés et nous attendons de vos services les éléments de mise en perspective que nous avons pu vous demander (historique des postes profilés sur l'académie, nombre de postes profilés par EPLE en cat A) afin de pouvoir poursuivre ce travail qui est, de notre point de vue, indispensable à la transparence des opérations de mutations.

- En ce qui concerne les **promotions par liste d'aptitude** : Nous continuons aussi à déplorer le faible nombre de promotions. Pourtant, beaucoup trop de collègues exercent encore des fonctions de catégorie A sans en avoir le statut. Nous porterons toujours la revendication des requalifications de C en B et de B en A lorsque la fonction exercée en relève. Nous demandons à l'Académie de requalifier les postes nécessaires car il s'agit de reconnaître le travail des personnels et l'adéquation entre leur statut et le poste occupé. Des postes ont été « déqualifiés » au dernier CTA, l'inverse est donc aussi possible...
- **Pour les avancements de grade**, nous regrettons que le nombre de promotions ne permettent pas de servir tous les univers puisque les services académiques ne pourront pas bénéficier de possibilité de promotion cette année, comme l'année passée. Le faible nombre de retour de dossier est le signe d'un découragement certain des collègues qui n'obtiennent pas, année après année une promotion qu'ils méritent.

L'examen des points abordés à cette CAPA ne nous paraît guère encourageant tant les possibilités offertes aux collègues se restreignent. Nous payons le prix d'années successives de suppressions de postes et de restrictions financières qui réduisent de fait d'autant les possibilités de mutations et de promotions. Nous serons donc d'autant plus attentifs et vigilants ce jour et les jours suivants.

Merci de votre attention

Elise ANTONETTI –Grace FERNANDES